

27 avr 2007 -10:52

Ratification du Protocole qui autorise l'accès aux archives du Service international de recherches

Le Ministre des Affaires étrangères De Gucht se félicite que le Parlement a ratifié ce 24 avril 2007 le Protocole qui autorise l'accès des scientifiques et chercheurs aux archives du Service international de recherches à Bad Arolsen (Allemagne), concernant les déportations pendant la Seconde guerre mondiale.

Le Ministre des Affaires étrangères De Gucht se félicite que le Parlement a ratifié ce 24 avril 2007 le Protocole qui autorise l'accès des scientifiques et chercheurs aux archives du Service international de recherches à Bad Arolsen (Allemagne), concernant les déportations pendant la Seconde guerre mondiale.

Bruxelles, le 26/04/2007. Le Ministre des Affaires étrangères De Gucht se félicite que le Parlement a ratifié ce 24 avril 2007 le Protocole qui autorise l'accès des scientifiques et chercheurs aux archives du Service international de recherches à Bad Arolsen (Allemagne), concernant les déportations pendant la Seconde guerre mondiale. « Plus de soixante ans après la fin des hostilités, la nécessité s'est fait sentir d'autoriser l'accès des scientifiques et chercheurs aux archives et documents du Service international de recherches. Ceci est essentiel, notamment pour continuer de rappeler aux générations futures les horreurs de la Seconde Guerre mondiale, » selon le Ministre De Gucht. Les archives du Service international de recherches à Bad Arolsen, en Allemagne, érigé à l'initiative des Alliés dans les années 1950, rassemblent une vaste documentation sur les déplacements et le sort des victimes des déportations massives durant la Seconde Guerre mondiale. Les fichiers contiennent plus de 40 millions de pièces concernant quelques 17 millions de personnes : juifs, travailleurs forcés, résistants, tziganes et toute personne ayant subi ces déportations massives. L'ouverture des archives a été décidée après des négociations entre les différents Etats-membres de la Commission internationale pour le Service international de Recherches (C.I.S.I.R.). Outre la Belgique, la C.I.S.I.R. regroupe les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, Israël, les Etats-Unis, la Grèce et la Pologne. Ce Protocole amendant l'Accord initial de 1955 a été signé par la Belgique le 30 octobre 2006.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be